



TROIS INTERCOMMUNALITES AGISSENT ENSEMBLE POUR UNE MISSION D'INTERET GENERAL

Le comité de pilotage du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques du bassin versant du Doustre s'est réuni jeudi 23 janvier à Marcillac-la-Croisille.

Ce PPG, d'une durée de cinq ans (2023-2027), est coordonné par l'Entente Doustre, composée des trois intercommunalités : Tulle agglo, la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières et la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne. Rappelons qu'il fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) approuvée par le Préfet le 23 juin 2023.

Ce comité a réuni divers partenaires techniques et financiers du territoire, notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, l'Office Français de la Biodiversité, la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Régionale de Santé, le Conservatoire des Espaces Naturels, et Electricité de France, ainsi que des élus de chacune des collectivités. Cette rencontre a permis de présenter les actions réalisées par l'entente Doustre en 2023 et 2024, et de planifier celles à entreprendre à partir de 2025.

Les échanges lors de ce comité de pilotage ont souligné l'importance du travail collaboratif de tous les partenaires pour la réussite des initiatives inscrites dans le PPG.

Contact presse :
Sandra MALLET
Chargée de Communication - Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne
sandra.mallet@xaintrie-val-dordogne.fr - 05.55.91.02.76